

Volet BCopie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe***15094296***

TRIBUNAL DE COMMERCE

22 JUIN 2015Nivelles
Greffe

N° d'entreprise : 0893553508

Dénomination (en entier) : **VDM INVESTMENTS**
(en abrégé) : *

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1332 Genval, actuellement Rixensart, Rue du Cerf, 188
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : Modification du l'objet social – Modification des statuts et confirmation du transfert du siège social – démission du gérant**

Il résulte d'un acte reçu par Maître **Alexandra JADOUL**, notaire associé, associé de la société civile sous forme d'une société privée à responsabilité limitée « JADOUL & KESTELYN » notaires associés, avec siège social à 3080 Tervuren, Duisburgsesteenweg 18, le **onze juin deux mille quinze**, lequel acte a été déposé pour enregistrement le 17 juin 2015, qu'il a été tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Vdm Investments" ayant le numéro d'entreprise Taxe-sur-la-Valeur-Ajoutée BE 0893.553.508 Registre des Personnes Morales Nivelles et avec siège social à 1332 Genval, actuellement Rixensart, Rue du Cerf, 188.

La présente assemblée a été convoquée aux fins de délibérer et de décider de l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'objet social;

Préalablement prise de connaissance du rapport spécial de l'organe de gestion y relatif auquel est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 31 mars 2015;

2. Ratification du transfert du siège social vers l'adresse actuelle;

3. Adaptation des articles 2 et 3 des statuts aux décisions à prendre concernant les points repris à l'ordre du jour;

4. Démission, décharge de gérant;

L'assemblée a confirmé l'exposé du président et a pris les résolutions suivantes avec effet immédiat après que les comparants, pour autant que de besoins, ont déclaré renoncer pure et simple aux délais et formalités de convocation de la présente assemblée ainsi qu'au droit de recevoir les rapports et les documents repris à l'ordre du jour dans les délais et sous les formes prescrits par le Code des Sociétés.

PREMIERE RESOLUTION

Après que l'assemblée ait pris connaissance du rapport spécial de l'organe de gestion relatif à la proposition de modification de l'objet social, auquel rapport est joint un état de l'actif

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**: **Au recto**: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.

et du passif arrêté au 31 mars 2015, l'assemblée décide de rajouter les activités suivantes au texte actuel de l'objet social:

1. Le commerce en gros et en détail, l'importation, l'exportation, la médiation, la location, le leasing et le renting ainsi que l'entreposage, la mise à disposition, avec ou sans chauffeur, de tout matériel roulant neuf et d'occasion, d'ancêtres, de voitures de collection, de voitures et carrosses de cérémonie, de camions et camionnettes, de remorques, de mobilhomes, de caravans, de tracteurs, de motos, de motocyclettes, de vélomoteurs, de bicyclettes, de jet-skis et de bateaux.

2. L'exploitation d'un garage et dépôt de véhicules à moteurs ainsi que le commerce en gros et en détail, l'importation, l'exportation, la médiation, l'entreposage et la distribution de produits alimentaires et boissons, friandises, jouets, des produits à fumer et en papier, journaux, revues, souvenirs, articles de fantaisie et articles de luxe;

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée a confirmé le transfert du siège social de la société vers 1332 Genval, actuellement Rixensart, Rue du Cerf, 188 conformément à la décision prise par l'assemblée générale du 18 mars dernier, publiée aux annexes au Moniteur Belge du 7 avril suivant sous le numéro 15049989.

TROISIEME RESOLUTION

Les articles 2 et 3 sont adaptés aux décisions prises ci-avant et seront rédigés comme suit:

Article 2. - Siège social

Le siège social est établi à 1332 Genval, actuellement Rixensart, Rue du Cerf, 188.

Il peut être transféré à d'autres endroits dans la Région Wallonne ou la Région de Bruxelles, par simple décision de l'organe de gestion, à publier aux annexes du Moniteur Belge.

La société peut établir par simple décision de l'organe de gestion des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales tant en Belgique qu'à l'étranger.

Article 3. - Objet social

La société a pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger:

- de prêter tous services et d'exercer, sous quelque forme que ce soit, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes activités commerciales, financières, industrielles et artisanales ayant trait, directement ou indirectement, à la décoration d'intérieur, en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, tous travaux d'expertise, de dessins, d'architecture, de rédaction de cahiers des charges, de création, de confection, de peinture, de tapisserie, de construction, de terrassement, d'aménagement, de transformation et de rénovation sur des biens meubles et immeubles, toutes opérations d'import-export de tous matériaux de construction, de produits d'entretien, d'articles d'ameublement et de tous biens meubles généralement quelconques, toutes opérations de vente et de promotion de biens meubles, ainsi que toutes transactions mobilières, de quelque sorte que ce soit.

- d'acquérir par tous moyens, en ce compris le leasing, et de

vendre des hélicoptères et autres appareils volants, ainsi que de louer, de donner en location, de mettre à la disposition de tiers, sous quelque forme que ce soit, des hélicoptères et autres appareils volants, de conclure tous contrats d'achat et de vente de pièces d'entretien et de services en rapport direct ou indirect avec les hélicoptères et d'effectuer généralement toutes opérations nécessaires à l'exercice et au maintien des activités de mise en location et de mise à disposition (au sens large) d'hélicoptères.

- le commerce en gros et en détail, l'importation, l'exportation, la médiation, la location, le leasing et le renting ainsi que l'entreposage, la mise à disposition, avec ou sans chauffeur, de tout matériel roulant neuf et d'occasion, d'ancêtres, de voitures de collection, de voitures et carrosses de cérémonie, de camions et camionnettes, de remorques, de mobilhomes, de caravans, de tracteurs, de motos, de motocyclettes, de vélomoteurs, de bicyclettes, de jet-skis et de bateaux.

- l'exploitation d'un garage et dépôt de véhicules à moteurs ainsi que le commerce en gros et en détail, l'importation, l'exportation, la médiation, l'entreposage et la distribution de produits alimentaires et boissons, friandises, jouets, des produits à fumer et en papier, journaux, revues, souvenirs, articles de fantaisie et articles de luxe.

La société peut exécuter tout acte juridique en rapport direct ou indirect avec son objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La société peut acquérir, louer ou donner en location, fabriquer, transférer ou échanger tout bien mobilier ou immobilier, ainsi que tout bien corporel ou incorporel.

La société peut octroyer des prêts quels qu'en soient la nature, le montant et la durée. La société peut également donner caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements des tiers, entre autres, en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris en gageant son propre fonds de commerce.

La société peut collaborer, prendre part, investir ou prendre un intérêt direct ou indirect, de quelque manière que ce soit, dans des sociétés ou associations existantes ou à constituer.

La société peut exercer des fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur et peut contrôler des sociétés et associations.

Cette liste est exemplative en n'est en rien limitative.

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de gérant assumé par Madame **VAN BREUZE Claire Geneviève Marie Victor**, née à Schaerbeek le 7 janvier 1975, ayant le numéro national 75.01.07-136.72, domiciliée à 1380 Lasne, Chemin de la Chapelle Robert 21, est terminé avec effet immédiat avec décharge sous réserve de l'approbation ultérieure des comptes annuels concernant l'année comptable arrêté au 31 décembre 2014 ainsi que l'année comptable en cours.

Monsieur **van der MEERSCHEN Arnaud Paul Jacques Antoine Fabien**, né à Uccle le 13 novembre 1973, ayant le numéro national 73.11.13-029.27, domiciliée à 1380 Lasne, Chemin de la Chapelle Robert 21, sera dès à présent le seul gérant en fonction.

Réservé
Au
Moniteur
belge



Volet B - suite

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signature et sceau du notaire Alexandra JADOUL au verso)

Est déposé en même temps pour ne pas être publié :

- Expédition de l'acte du 11 juin 2015.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B: Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.